

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

DES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION  
POUR DES PRESTATIONS D'ÉTUDES  
ET AUTRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES

POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DE  
L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE



## PRÉAMBULE

*Le territoire des 28 communes de Bordeaux Métropole compte plus de 400 000 logements. Près de 40% de ce parc a été construit avant la première Réglementation Thermique (RT 1974) et nécessite une rénovation énergétique complète (bâti, organes de ventilation et de production de chaleur).*

*Selon les objectifs du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), 11500 rénovations énergétiques de logements/an sont à envisager pendant 40 ans.*

*Pour ce faire, Bordeaux Métropole a engagé en 2017 le déploiement et l'animation de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat « Ma Rénov Bordeaux Métropole » ; plateforme qui, depuis 2021, a en charge la mise en œuvre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation énergétique (SARE) sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'ambition de la plateforme est de conseiller, d'orienter et d'accompagner tous les propriétaires vers une rénovation performante et, ainsi, encourager la massification des travaux élémentaires les plus performants dans la perspective d'une action pérenne (isolation des toitures, des murs, remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation, de rafraîchissement, recours aux énergies renouvelables ...).*

*L'ambition de Bordeaux Métropole :*

- *Atteindre le niveau BBC Rénovation en moyenne pour l'ensemble du parc de logements d'ici à 2050 ;*
- *Réduire les besoins énergétiques de l'habitat ;*
- *Apporter une réponse quantitative et qualitative aux enjeux de préservation du patrimoine, de réduction des îlots de chaleur, de réduction de l'impact environnemental de la construction et de la rénovation.*

## MA RÉNOV BORDEAUX MÉTROPOLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Ma Rénov Bordeaux Métropole** est la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat de Bordeaux Métropole. C'est un service gratuit, neutre et indépendant. Le site internet [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr) est l'outil opérationnel au service de tous les acteurs des projets de rénovation sur le territoire de Bordeaux Métropole.

**Ma Rénov Bordeaux Métropole** accompagne les propriétaires, ou leur représentant mandaté, dans le parcours de rénovation énergétique de leur bien, maison individuelle, ou copropriété en proposant les services suivants :

- Conseils et accompagnement personnalisé et gratuit du projet de rénovation par un conseiller **Ma Rénov Bordeaux Métropole** sur le plan technique et/ou financier ;
- Création d'un espace personnel sur le site internet [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr) et mise à disposition d'outils, de témoignages et de réalisations exemplaires ;
- Mise en relation avec des professionnels qualifiés ;
- Mobilisation des financements adaptés, dont des soutiens financiers sur fonds propres de Bordeaux Métropole.

Les partenaires professionnels peuvent utiliser le site internet de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** pour :

- Présenter leurs compétences ;
- Être mis en relation avec des propriétaires inscrits dans le dispositif ;
- Être informé par les conseillers rénovation des dispositifs de financement dont peuvent bénéficier leurs clients.

L'objectif est d'animer une communauté d'acteurs locaux de la rénovation et de réunir l'ensemble des conditions susceptibles de favoriser le passage à l'acte des propriétaires dans leurs projets de rénovation.

## LE PARTENARIAT

### 4 bonnes raisons pour devenir partenaire de Ma Rénov Bordeaux Métropole

- Resserrer les liens entre les propriétaires et les professionnels au travers du soutien public métropolitain,
- Vous faire connaître au travers l'annuaire des professionnels partenaires de **Ma Rénov Bordeaux Métropole**,
- Être mis en relation avec des professionnels de l'immobilier, des propriétaires ou des copropriétaires, en recherche de compétences,
- Prendre part à l'ambition de rénovation performante au côté de Bordeaux Métropole 2050.

### Comment devenir partenaire ?

Tous les assistants à la maîtrise d'ouvrage, auditeurs, les maîtres d'œuvre, labélisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), les signataires de la charte France Rénov', les architectes DPLG, les diagnostiqueurs agréés et certificateurs proposant leurs services sur le territoire de Bordeaux Métropole peuvent devenir partenaire de **Ma Rénov Bordeaux Métropole**.

Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr), de vous inscrire en ligne, de télécharger la charte d'engagement et de la télécharger accompagnée des documents associés.

## VOTRE ENGAGEMENT

Le partenaire professionnel de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** s'engage à :

1. Partager et promouvoir l'**ambition** de la **rénovation performante** (BBC) d'un point de vue environnemental, économique et technique, telle que portée par Bordeaux Métropole.
  2. Être architecte ou justifier d'une **qualification RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) en cours de validité pour les domaines d'activités de la maîtrise d'ouvrage, de l'audit et de la maîtrise d'œuvre.
  3. Être **signataire de la charte « France Rénov' »**.
  4. Être **partenaire référencé de la charte Ma Rénov Bordeaux Métropole**. Pour cela, il convient de s'inscrire à l'adresse [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr).
  5. **S'appuyer sur l'équipe de Ma Rénov Bordeaux Métropole afin d'identifier les aides mobilisables avant d'établir un plan de financement pour aider les propriétaires à identifier les aides publiques susceptibles de financer leur projet.**
  6. **Faire état du partenariat avec Bordeaux Métropole dans les opérations de rénovation soutenues par Ma Rénov.**
  7. **Participer à des enquêtes de qualité.**  
Conduites par **Ma Rénov Bordeaux Métropole** ou par ses partenaires (ADEME, Région Nouvelle Aquitaine notamment) auprès des maîtres d'ouvrage ayant eu recours aux services de la plateforme, ces enquêtes ont vocation à évaluer la qualité du dispositif d'accompagnement Ma Rénov' et des prestations de l'ensemble des acteurs qui y contribuent (conseillers, bureaux d'études, architectes, financeurs, artisans...).
- Dans le cadre d'un **suivi qualitatif** des rénovations accompagnées par la plateforme, le partenaire professionnel accepte que pour certains de ses chantiers, des mesures soient programmées, à la demande de **Ma Rénov Bordeaux Métropole**, par un organisme qualifié. Les résultats de ce suivi seront uniquement communiqués au maître d'ouvrage et au partenaire professionnel. La diffusion publique portera sur des données générales et anonymisées, sans possibilité d'identifier les entreprises concernées.
8. **Prendre part à des projets innovants et à l'amélioration des pratiques professionnelles.**
  9. **Prendre part à des opérations de communication et d'information** par la participation à des webinaires, conférences, par la mise à disposition de supports, à l'initiative de chaque partie.
  10. Ne pas pratiquer de démarchage **commercial abusif ou trompeur**. Toute pratique contraire pourra entraîner un retrait de l'entreprise du site internet de Ma Rénov Bordeaux Métropole.

## L'ENGAGEMENT DE MA RÉNOV BORDEAUX MÉTROPOLE

Ma Rénov Bordeaux Métropole s'engage à :

### 1. Référencer le partenaire professionnel grâce :

- Au référencement gratuit sur le site internet [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr) et auprès des partenaires de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** ;
- À la présentation de chantiers exemplaires sur le site [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr) via des témoignages vidéo et les supports de communication de la plate-forme ;
- À l'organisation de visites animées par le réseau des conseillers rénovations ou chargée de mission de la plateforme **Ma Rénov Bordeaux Métropole** sur des chantiers réalisés par les professionnels, en accord avec eux.

### 2. Faciliter la mise en relation du partenaire professionnel avec des propriétaires.

### 3. Faciliter la mobilisation des aides publiques pour vos clients en se rapprochant des conseillers rénovation.

### 4. Pouvoir verser les aides publiques Ma Rénov sous réserve de l'accord explicite du propriétaire qui le mandate à cet effet.

### 5. Fournir des supports de communication et des informations destinées à simplifier toute démarche administrative et technique en proposant au professionnel partenaire :

- Un kit de communication (plaquettes, affichettes, ...) sur lequel il pourra apposer son cachet/logo pour diffusion auprès de sa clientèle ainsi que « signataire de la charte **Ma Rénov Bordeaux Métropole** » ;
- Un accès à l'espace « Espace pro » du site [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr) ;
- D'être destinataire d'une information à jour, notamment le « guide de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets de rénovation énergétique en copropriété sur le territoire de Bordeaux Métropole » ainsi que tous les éléments permettant de mobiliser les aides publiques à la rénovation.

### 6. Favoriser la participation du partenaire professionnel :

- À des réunions d'échange organisées par **Ma Rénov Bordeaux Métropole** et / ou ses partenaires (échange de bonnes pratiques, retours d'expériences ...) ;
- À la rédaction d'articles, d'informations, de témoignages dans les différentes rubriques du site [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr) (validés préalablement à la mise en ligne par l'administrateur de la plateforme).

### 7. Assurer le bon fonctionnement du site [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr)

### 8. Veiller à ce que les conditions de référencement du partenaire professionnel soient respectées ;

### 9. Mettre en place et animer un comité de suivi de la charte. Ce comité se réunira au moins un fois par an afin de veiller au bon déroulement du processus d'affiliation des professionnels, au respect des engagements des signataires et à l'évolution de la charte et des conditions de référencement des professionnels.

# DOCUMENTS À RENSEIGNER ET À TÉLÉVERSER SUR LA PLATEFORME



## Informations relatives à votre structure

Raison sociale de l'entreprise : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

## Votre domaine d'intervention

Qualification (RGE, OPQIBI, ICERT, FEEBAT, Agrément...) : .....

Domaine de qualification : .....

Nom et prénom du référent Ma Rénov Bordeaux Métropole : .....

N°SIRET : ..... Code APE : .....

## Vos coordonnées

Adresse : .....

Email : .....

Site web : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

## Exemples de missions de rénovation (2 références au plus)

Opération 1 : ..... Année : .....

Mission : ..... Montant : .....

Opération 2 : ..... Année : .....

Mission : ..... Montant : .....

Référencement France Rénov' :            Oui            En cours            Non

Expérience dans des opérations labellisées :

Oui          Non          Si oui, laquelle : .....

Ex : Label « BBC Rénovation » - Pour en savoir plus : [www.effinergie.org/web/bbc-par-etapes/](http://www.effinergie.org/web/bbc-par-etapes/) et <https://qualiteconstruction.com/publication/renovation-thermique-performante-par-etapes/>

**Transmettre des éléments attestant de cette expérience, par exemple : photos, certifications...**

Si vous ne disposez pas d'expérience, Ma Rénov Bordeaux Métropole proposant une aide labellisée BBC ou préconisant une approche BBC par étapes, à défaut, comment envisagez-vous de former vos collaborateurs pour proposer ce niveau de prestation ?

.....  
.....

**Précisez ci-après, les prestations pour lesquelles vous sollicitez le référencement.**

## **Domaines de prestations d'études et autres prestations intellectuelles en lien avec les aides métropolitaines à la maison individuelle**

### **Audit de maison individuelle**

La mission de l'auditeur est d'établir différents scénarios de rénovation, de préciser les attendus de la réglementation, notamment en matière d'urbanisme, selon la nature et l'étendue des travaux, d'évaluer les gains énergétiques réalisables, d'identifier les pathologies de l'habitat à corriger (humidité...), de prioriser les travaux à réaliser, d'évaluer les aides mobilisables, d'aider selon le besoin le particulier à établir ses démarches d'urbanisme. L'audit pourra être utilement complété par des mesures in situ (renouvellement d'air, température, humidité des parois, qualité de l'air, mesure acoustique ...). Si le niveau BBC est économiquement et techniquement accessible, il constituera l'un des scénarios.

L'audit énergétique précise pour chaque scénario de travaux :

- la consommation annuelle d'énergie finale et primaire, les émissions de GES, de la construction rénovée après travaux pour chaque usage suivant de l'énergie : le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, la ventilation et l'éclairage ;
- l'estimation des économies d'énergie en kWh, puis en euros par rapport à la situation de référence modélisée ainsi que l'estimation du coût des travaux détaillés par action ;
- les aides mobilisables pour le financement du projet (CEE, Ma Prime Rénov, ANAH, Ma Rénov Bordeaux Métropole Caisse de Retraite, autres aides locales, TVA, Eco PTZ, Prêt Avance rénovation, exonération de taxe foncière...);
- transmission des données pour la mise à jour du carnet de logement après travaux à partir de mars 2023 à la demande du propriétaire (Pour en savoir plus : [https://www.casba.fr/ Carnet d'information du logement \(CIL\) | Service-public.fr](https://www.casba.fr/Carnet_d'information_du_logement_(CIL)_Service-public.fr)).

À chaque type de travaux proposés sera indiqué les critères de performances minimales des équipements, matériaux ou appareils nécessaires aux entreprises pour la réalisation de ces travaux.

À la fin des travaux, l'auditeur missionné par le particulier aura pour mission de rendre compte de la performance du logement en réalisant une mise à jour de son audit au regard des travaux réalisés et en établissant une attestation de performance énergétique selon le modèle fourni par Ma Rénov Bordeaux Métropole. La méthode retenue pour l'attestation de performance est 3CL en vigueur à la date du dépôt de la demande d'aide.

L'audit est conseillé aux particuliers pour les rénovations performantes et indispensable pour atteindre le niveau dit Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Il convient de prévoir a minima deux visites sur place, avant et après travaux. L'auditeur peut proposer un suivi des consommations énergétiques post-travaux d'une durée à minima de trois ans.

La mission respectera les obligations réglementaires qui encadrent l'exercice de ce type de mission.

La mission est formalisée par un devis ou un contrat.

## **Maîtrise d'œuvre**

La mission de maîtrise d'œuvre peut être réalisée par une entreprise, un architecte ou un bureau d'études préférentiellement référencé sur le site FRANCE-RÉNOV.gouv.fr (architecte, qualifications RGE en ingénierie, société disposant d'une certification offre globale...). La mission comprend :

Une phase de prescription :

- la prescription des matériaux, équipements et techniques de mise en œuvre au regard des objectifs de performance énergétiques définis ;
- la définition et la mise en œuvre des mesures à réaliser (mesures aérauliques, infiltrométrie, thermique...)
- la gestion des demandes d'autorisations au titre du code de l'urbanisme (déclaration préalable) pour changement de la modénature extérieure des bâtiments (remplacement de fenêtres, isolation par l'extérieur, etc.) ;
- une assistance à la sélection des entreprises de travaux, et autres intervenants au projet (certificateur, bureau d'études spécialisé ...)
- une assistance à la signature des contrats de travaux et prestations connexes.

Le suivi et le contrôle de la réalisation des travaux et notamment :

- une réunion de coordination de chantier, avec les différents artisans (lots), en amont du lancement du chantier ;
- le contrôle du respect des caractéristiques des matériaux et équipements mis en œuvre (épaisseurs, conductivité, coefficient de conduction, classement A\*E\*V, traitement des ponts thermiques linéiques et structurels, dimensionnement, rendement et modulation des systèmes de chauffage, conditions de stockage et de mise en œuvre des isolants...)
- le contrôle du respect de la bonne mise en œuvre des matériaux et équipements (réseaux de ventilation, débits de ventilation, isolants...)
- la participation aux mesures et étapes de certification.

Un procès-verbal de réception des travaux est établi en fin de chantier.

Le maître d'œuvre peut proposer un suivi des consommations énergétiques post-travaux d'une durée à minima de trois ans.

La mission est formalisée par un devis ou un contrat.

## **Diagnostic de Performance Energétique (avant/après travaux)**

Avant la réalisation des travaux, le diagnostiqueur certifié établit le DPE qui informe sur la performance énergétique du logement avant travaux, en évaluant la consommation d'énergie et l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Le diagnostic propose au moins un scénario au niveau BBC s'il est techniquement et économiquement accessible.

Après les travaux, le diagnostiqueur certifié informe sur la performance énergétique du logement après travaux. Le diagnostiqueur établit le DPE et rend compte de la performance du logement en complétant une attestation de performance énergétique selon le modèle fourni par Ma Rénov Bordeaux Métropole.

Il convient de prévoir à minima deux visites sur place, avant et après travaux pour établir les DPE.

La mission respectera les obligations réglementaires qui encadrent l'exercice de ce type de mission.

La mission est formalisée par un devis ou un contrat.

## Test d'infiltrométrie

Le test d'infiltrométrie est souvent utile pour identifier les fuites d'air d'un logement rénové. Ce test permet de les localiser et de les corriger pour améliorer la performance énergétique. Il doit être réalisé pendant le chantier et après correction des défauts constatés. Il est souvent conseillé dans le cadre de rénovation et indispensable pour atteindre le niveau labellisé dit BBC. L'opérateur est qualifié pour ce type de mesure.

Le test d'étanchéité à l'air se conforme à la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application AFNOR GA P50-784 par un professionnel agréé par QUALIBAT.

Le rapport doit faire état du nom du ou des propriétaires, de la référence cadastrale, de l'adresse, du nom de l'intervenant et ses qualifications, des noms et adresses des entreprises présentes lors des mesures, des dates et jours, des observations, des préconisations de correction à l'appui de photos illustratives, de l'autorisation pour Bordeaux Métropole d'exploiter les photos et documents aux fins de communication et d'étude.

La mission respectera les obligations réglementaires qui encadrent l'exercice de ce type de mission dont l'agrément.

La mission est formalisée par un devis ou un contrat.

## Assistance à maîtrise d'ouvrage (technique, juridique, financier, social, environnement) (Spécificité à préciser)

Avant la réalisation des travaux, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage analyse les devis d'études préalables, de mesures et de certification. Il conseille les particuliers et notamment par rapport aux critères d'obtention de l'ensemble des aides au financement des projets (CEE, Ma Prime Rénov, Ma Rénov Bordeaux Métropole Caisse de Retraite, autres aides locales, TVA, Eco PTZ, Prêt Avance rénovation, exonération de taxe foncière...).

Durant l'exécution des travaux, l'AMO accompagne le particulier pendant la réalisation du chantier sur les différentes phases d'un chantier de rénovation jusqu'à la réception des travaux ; conseille sur le suivi d'un chantier (fréquence et organisation des réunions de chantier...) ; accompagne aux étapes clefs du projet. Si nécessaire, il accompagne le particulier dans la réalisation des mesures (caméra thermique, mesure des débits de ventilation, test d'infiltrométrie ...) et aide à la compréhension du fonctionnement des installations.

En phase finale, l'AMO remet des documents expliquant les points de vigilance pour clôturer un chantier et aide à la prise en main des nouveaux équipements. Il établit un guide d'utilisation du logement ; renseigne sur les écogestes ; informe sur les bonnes pratiques pour maintenir un air sain ; précise les actions pour la maintenance des équipements de chauffage et de ventilations ; conseille sur les bonnes pratiques pour se prémunir des pics de chaleur.

L'AMO propose un suivi des consommations énergétiques post-travaux d'une durée à minima de trois ans, si souhaité par le particulier.

La mission respectera les obligations réglementaires qui encadrent l'exercice de ce type de mission.

La mission est formalisée par un devis ou un contrat.

**Spécificités** (technique, juridique, social) : .....

### **Autres études et prestations intellectuelles pour une maison individuelle**

Étude relative à l'enveloppe du bâtiment, forage géothermique, ACV, Diagnostic technique général, Certification

La mission respectera les obligations réglementaires qui encadrent l'exercice de ce type de mission. Les professionnels seront qualifiés (RGE, OPQIBI, Architecte) et en rapport avec l'étude proposée.

La mission est formalisée par un devis ou un contrat.

**À préciser :** .....

### **Certification des opérations de rénovation**

La mission respectera les cahiers des charges des certificateurs qualifiés, notamment, pour certifier des opérations BBC.

La mission est formalisée par un devis ou un contrat.

### **Accompagnateur à l'auto-réhabilitation**

Accompagnateur qualifié, agrément ANAH ou équivalent.

La mission est formalisée par un devis ou un contrat.

## Mes engagements professionnels

Je m'engage à maintenir mon référencement sur la plateforme France Rénov si la nature de mes prestations peut y prétendre.

Je m'engage à communiquer à Ma Rénov Bordeaux Métropole tout changement du statut de ma qualification RGE.

Je m'engage à être à jour de mes obligations sociales, fiscales et assurantielles.

Pour conseiller au mieux le particulier, et selon la prestation proposée (exemple maîtrise d'œuvre), je m'engage à prendre connaissance de l'audit éventuellement réalisé par le particulier ou évaluation énergétique afin de proposer des offres adaptées.

### **Pour l'information de la plateforme, merci de préciser votre champ d'intervention :**

Je propose aux particuliers l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés (matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale).

Si oui, lesquels :

.....

Je propose des matériaux issus de filières locales.

Si oui, lesquels :

.....

Je maîtrise la méthode BBC pour proposer des rénovations en une à trois étapes maximums. (En savoir plus : <https://www.effinergie.org/web/bbc-par-etapes> et <https://qualiteconstruction.com/publication/renovation-thermique-performante-par-etapes/>)

Je suis en mesure d'organiser des visites de chantier de rénovations performantes.

J'ai la capacité à proposer des solutions innovantes (low tech, toiture végétalisée ...).

Si oui, lesquelles :

.....

J'ai la capacité de proposer des solutions maîtrisées sur le bâti ancien ou une expertise (en savoir plus: <https://www.rehabilitation-bati-ancien.fr/>). Si oui, lesquelles :

.....

Je suis déjà intervenu dans le cadre de rénovations certifiées (BBC ou équivalent). Si oui, précisez la nature de votre intervention :

.....

Je dispose d'une organisation spécifique pour m'assurer de la qualité des prestations de rénovation (ex : utilisation des fiches d'autocontrôle ou de fiches de réception des travaux de l'Agence de la Qualité de la Construction...). Si oui, précisez votre organisation :

.....

Je m'engage à garantir la compétence de mes intervenants pour des rénovations performantes.

J'envisage de déposer un dossier d'agrément pour devenir « Mon Accompagnateur Rénov ».

J'envisage de proposer ultérieurement des audits obligatoires conformes au décret n° 2022-780 du 4 mai 2022.

**En conséquence, je déclare avoir pris connaissance des conditions de référencement de la charte d'engagement, je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande de référencement et je souhaite apparaître dans l'annuaire de Ma Rénov Bordeaux Métropole. À tout moment, je conserve la possibilité de modifier, supprimer ou rectifier les informations me concernant.**

**À noter :** la plateforme Ma Rénov a fait peau neuve en avril 2023. La première version de cette plateforme propose uniquement un référencement pour les professionnels intervenant en maison individuelle. L'extension à la copropriété sera examinée dans le cadre d'une version ultérieure.

Cachet et signature de l'entreprise

Fait à : .....

Le : .....

**Le présent formulaire doit être téléversé avec l'ensemble des qualifications RGE pour les travaux mentionnés et un exemple de devis conforme au niveau de prestation attendue. Tout dossier incomplet sera refusé.**

Pour tous renseignements : [marenov@bordeaux-metropole.fr](mailto:marenov@bordeaux-metropole.fr)

**Le présent formulaire doit être accompagné :**

- des qualifications RGE et autres qualifications indiquées (OPQIBI, DPLG ou équivalent...) pour les domaines d'activités pour lesquels un référencement est demandé,
- d'un exemple de devis pour les prestations pour lesquels un référencement est demandé.



*Les informations recueillies à partir de ce formulaire ainsi que les pièces justificatives qui les accompagnent font l'objet d'un traitement informatique par Bordeaux Métropole pour le référencement des partenaires professionnels dans l'annuaire du site [marenov.bordeaux-metropole.fr](http://marenov.bordeaux-metropole.fr).*

*Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont Bordeaux Métropole est investie.*

*Les destinataires des données sont les agents habilités du service de l'énergie dans le bâti, Direction Stratégie et Actions Energétiques à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions.*

*Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.*

*Ces données seront conservées pendant la durée de référencement de votre entreprise dans l'annuaire. A l'issue de ce délai, elles seront archivées pendant un an, puis elles seront supprimées ou archivées à titre définitif dans des conditions définies en conformité avec les dispositions du code du patrimoine.*

*Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.*

*Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au service de l'énergie dans le bâti, Direction Stratégie et Actions Energétiques, au mail suivant : [marenov@bordeaux-metropole.fr](mailto:marenov@bordeaux-metropole.fr) ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : [contact.cnil@bordeaux-metropole.fr](mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr) ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex. Vous pouvez à tout moment introduire une réclamation auprès de la CNIL, pour les données vous concernant.*

*Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : [www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles](http://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles).*